



AMOPA44

Congrès de Rouen – du 5 au 8 juin 2026



Photo Chantal Desbrosse

Le Congrès de Rouen restera assurément une grande réussite. Ce succès, unanimement salué, est le fruit de la mobilisation remarquable de la section de Seine-Maritime de l'AMOPA avec le national. Une équipe nombreuse, disponible et particulièrement efficace, au sein de laquelle chacun a joué son rôle avec compétence, discrétion et sens de l'accueil.

Les congressistes ont été reçus dans le cadre prestigieux du lycée Corneille. Dans l'immense salle de conférence et de spectacle, ornée des drapeaux des différents pays d'origine des participants, chacun a découvert son dossier minutieusement préparé ainsi que des cadeaux personnalisés, témoignant du soin apporté à l'organisation.

Un premier parcours dans la ville a permis aux visiteurs de découvrir les richesses architecturales et historiques de cette grande métropole normande.

Plus de deux cents congressistes ont ensuite été accueillis pour une après-midi d'ouverture particulièrement originale. La surprise fut un spectacle vivant inspiré du célèbre tableau de Georges Rochegrosse conservé au musée des Beaux-Arts de Rouen, *Le Sacrifice d'Astyanax*. À travers un texte dramatique et une interprétation d'une grande intensité, les acteurs, membres du conservatoire ont donné vie à cet épisode tragique de la fin de la guerre de Troie. La salle, saisie par la force de la mise en scène, a salué avec enthousiasme la créativité et l'originalité de cette proposition artistique.

La soirée s'est poursuivie à l'hôtel de ville de Rouen où, dans la magnifique salle des mariages, Madame Élisabeth Labaye, adjointe au maire représentant Monsieur Nicolas Mayer-Rossignol, maire de Rouen, a réservé aux congressistes un accueil particulièrement chaleureux. La soirée s'est ensuite poursuivie librement dans les rues anciennes de Rouen, permettant à chacun de découvrir le charme de la ville et l'hospitalité de ses restaurants.

Le lendemain, le Congrès entrait dans sa phase de travail. Monsieur Patrice Delamare, proviseur du lycée Corneille, a présenté son établissement avant l'ouverture officielle du Congrès par le président national. Monsieur Yvon Robert, inspecteur général honoraire et ancien maire de Rouen, a ensuite évoqué avec talent l'histoire et les spécificités de la cité normande.

Deux conférences de grande qualité ont marqué la matinée. Madame Florence Sèdes, professeure des universités en informatique à l'Université de Toulouse et chercheuse à l'IRIT, a présenté une réflexion particulièrement éclairante sur les enjeux de l'intelligence artificielle dans des domaines aussi variés que la santé, l'éducation ou la cybersécurité. Elle a montré comment ces technologies peuvent à la fois

produire certains biais et contribuer à mieux identifier et corriger des mécanismes d'inégalités, notamment entre les femmes et les hommes.

Monsieur Yvan Leclerc, professeur honoraire de littérature française à l'université de Rouen Normandie et spécialiste internationalement reconnu de Gustave Flaubert, a partagé sa passion et son immense savoir sur l'œuvre et les manuscrits de l'écrivain normand, auxquels il a consacré une grande partie de ses travaux.

L'assemblée générale a ensuite débuté avec la présentation des sept candidats au conseil d'administration pour six postes à pourvoir. Le scrutin, organisé avec six bureaux de vote, a permis aux congressistes de participer largement à cette étape

L'après-midi a été consacré à l'examen des rapports moral, d'activité et financier présentés par les membres du bureau national sortant. Les rapports moral et d'activité ont été adoptés à l'unanimité des congressistes dans un climat de confiance et de sérénité.

Toutes les résolutions soumises à l'assemblée générale ont été adoptées à une très large majorité : approbation des comptes, quitus donné au président national et au trésorier national, affectation du résultat, budget prévisionnel 2026, conventions de partenariat, gestion des archives et modalités d'abonnement des organismes à la revue (voir ci-dessous).

Les résultats des élections ont ensuite été proclamés. Ont été élus au conseil d'administration :

- Joëlle Boileau ;
- Jacqueline Borréani ;
- Roger Masse ;
- Cécile Picardat ;
- Christian Terrage ;
- Claude Tran.

Le nouveau conseil d'administration s'est immédiatement réuni afin d'élire le bureau national.

Ont été élus :

- Président national : Claude Tran ;
- Vice-présidente Engagement et actions pour la jeunesse : Michèle Doerflinger ;
- Vice-président Ambition et actions culturelles : Éric Alary ;
- Vice-président Présence et rayonnement international : Denis Lambert ;
- Secrétaire générale : Patricia Chabot ;
- Secrétaire général adjoint : Bernard Gomel ;
- Trésorier national : Gérard Boccanfuso ;
- Trésorière nationale adjointe : Joëlle Boileau.

Ont également été désignés :

- Michel Lechevalier, chargé de mission pour le site internet ;
- Christian Terrage et Alain Célérier, chargés de mission pour la base informatique ;
- Virginie Houadec, chargée de mission pour les concours du premier degré.

Le dîner de gala, organisé dans le cadre prestigieux de la Halle aux Toiles, a constitué un moment particulièrement convivial, apprécié des quelque cent soixante-dix participants.

Trois remises de décorations ont été chaleureusement applaudies :

- Florence Sèdes professeure des Universités et Axelle Desaint, directrice d'Internet sans crainte, élevées au grade de chevalier ;
- Marie-Paule Neau, présidente de l'AMOPA Vendée, promue au grade de commandeur.

Le dimanche matin, de nombreux congressistes ont participé aux ateliers consacrés aux enjeux d'avenir de l'association : les ARUP, l'évolution de la base informatique, la revue, les concours et le développement d'AMOPA Monde. Les comptes rendus de ces travaux seront prochainement diffusés.

Il fallait enfin se quitter et se donner rendez-vous pour la prochaine assemblée générale de 2027 et le prochain congrès de 2028, dont le lieu reste encore à déterminer.

Au terme de ces journées particulièrement riches, le Congrès de Rouen apparaît comme un congrès de

travail, de réflexion prospective et de convivialité. Il s'est déroulé dans une atmosphère de sérénité retrouvée, de confiance et d'amitié fidèle entre les membres de notre association.

Les échanges nourris, la qualité des interventions, l'engagement des bénévoles et la participation active des congressistes témoignent de la vitalité de l'AMOPA et de son attachement aux valeurs qui fondent son action : le service de l'École de la République, la promotion de la culture, l'ouverture au monde et la transmission aux jeunes générations.

Dans une période où les défis sont nombreux, ce congrès aura montré que notre association sait conjuguer fidélité à son héritage et volonté d'innovation. Les efforts entrepris pour retrouver un équilibre financier durable, moderniser nos outils et renforcer notre rayonnement portent déjà leurs premiers fruits.

Rouen aura ainsi offert bien davantage qu'un cadre prestigieux : la cité normande aura été le théâtre d'un nouvel élan pour l'AMOPA, confortant chacun dans la conviction que l'avenir de notre association se construira, comme toujours, dans l'engagement, la fraternité et l'espérance.

Rendez-vous est désormais pris pour l'assemblée générale de 2027 et pour le prochain congrès de 2028, avec la certitude que l'esprit de Rouen continuera longtemps d'accompagner les projets et les ambitions de l'AMOPA.

À Rouen, l'AMOPA a démontré qu'elle demeure une association vivante, unie et tournée vers l'avenir, fidèle à sa devise implicite : « servir et partager » pour transmettre et rassembler.

Résolutions 2026	Pour	Contre	Abst.	Nuls
Résolution 1 : Comptes de l'exercice 2025 L'Assemblée générale de l'AMOPA, après avoir entendu le rapport du Trésorier national, a pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2025 et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes tels qu'ils sont présentés. Elle approuve également le compte d'emploi des ressources.	136	21	35	
Résolution 2 : Quitus L'assemblée générale de l'AMOPA, comme faisant suite à l'approbation du Conseil d'administration réuni le 31 mars 2026, donne quitus et sans réserve au Président national et au Trésorier national de l'exécution de leurs gestions pour ledit exercice de l'année 2025.	156	20	15	
Résolution 3 : Affectation du résultat L'Assemblée générale de l'AMOPA, décide, sur proposition du Conseil d'administration réuni le 31 mars 2026, de l'affectation du résultat négatif de l'exercice 2025, soit la somme de 126 114,31€, en report à nouveau débiteur.	159	13	17	
Résolution 4 : Budget 2026 L'Assemblée générale de l'AMOPA, après avoir entendu la présentation du trésorier national, sur propositions du Conseil d'administration réuni le 31 mars 2026, approuve le projet de budget 2026.	142	21	23	2
Résolution n°5 : Convention de partenariat AMOPA/AMOMA L'Assemblée générale de l'AMOPA, conformément à l'article 2 des statuts décide de valider la convention de partenariat votée par le Conseil d'administration réuni le 31 mars 2026.	157	13	34	
Résolution n°6 : Convention de partenariat AMOPA/MAE L'Assemblée générale de l'AMOPA, conformément à l'article 2 des statuts décide de valider la convention de partenariat votée par le Conseil d'administration réuni le 31 mars 2026.	168	8	13	2
Résolution n°7 : Stockage des archives comptables L'AMOPA réunie en Assemblée Générale adopte le principe de confier au bureau le soin de prendre en charge les archives comptables déposées actuellement dans un local attenant à l'espace mis en location et de les stocker en un lieu sûr avant de les trier pour ne conserver que celles qui courent sur les dix dernières années.	156	13	11	
Résolution 8 : Abonnement d'organismes à la Revue L'AMOPA réunie en Assemblée générale, considérant qu'il est utile que la Revue nationale serve de promotion aux actions qu'elle mène en faveur de la jeunesse, de l'éducation et de la langue française, décide d'ouvrir la possibilité aux organismes jouissant de la personnalité morale qui le souhaitent de s'y abonner. Le montant simple de cet abonnement est le même que celui proposé aux personnes. Le montant de soutien de cet abonnement est fixé à 50 euros.	167	14	11	